RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 18131
Numéro SIREN : 821 892 304
Nom ou dénomination : ABCFP

Ce dépôt a été enregistré le 09/09/2020 sous le numéro de dépôt 66749

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 09-09-2020

N° DE DEPOT : 066749

N° GESTION : 2016B18131

N° SIREN : 821892304

DENOMINATION : ABCFP

ADRESSE : 80 avenue Kléber 75016 Paris

MILLESIME : 2019

SAS ABCFP

80 AVENUE KLEBER

75116 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

CABINET LSC

1bis rue Edmond Nocard

94410 Saint Maurice

Téléphone 01 43 78 34 96 Télécopie

Numéro SIRET 82477972200027

RAPPORT DE PRESENTATION

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SAS ABCFP** relatifs à l'exercice du **01/01/2019** au **31/12/2019**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**2 359 606** euros
Chiffre d'affaires :	**0** euros
Résultat net comptable :	**-42 814** euros

Fait à Saint Maurice

Le 03/07/2020

Signature

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	813 812		813 812	808 168
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 542 453		1 542 453	1 549 076
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 341		3 341	342
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**2 359 606**		**2 359 606**	**2 357 586**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 359 606**		**2 359 606**	**2 357 586**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(58 936)	(49 368)
	Résultat de l'exercice	**(42 814)**	**(9 568)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(92 750)**	**(49 936)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 118 180	921 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 323 606	1 485 869
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 570	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 452 356**	**2 407 521**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 359 606**	**2 357 586**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(42 814,32)	(9 568,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 452 356	2 407 521
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 644	49 178
	Variation de stock			(5 644)	(49 178)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			28 506	9 972
	Impôts, taxes et versements assimilés				76
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				(480)
	Total des charges d'exploitation (2)			**28 506**	**9 568**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(28 506)**	**(9 568)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(28 506)**	**(9 568)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(28 506)**	**(9 568)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 309	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**14 309**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(14 309)**	
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS		
	TOTAL DES CHARGES	**42 814**	**9 568**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(42 814)**	**(9 568)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Détail de l'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019	12 mois	01/01/2018 31/12/2018	12 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET						
TOTAL III - Actif Circulant NET	**2 359 606**	*100,00*	**2 357 586**	*100,00*	**2 021**	*0,09*
Marchandises	**813 812**	*34,49*	**808 168**	*34,28*	**5 644**	*0,70*
STOCK IMMEUBLE	813 812	*34,49*	808 168	*34,28*	5 644	*0,70*
Autres créances	**1 542 453**	*65,37*	**1 549 076**	*65,71*	**(6 623)**	*-0,43*
COLLECTIF FOURNISSEURS DEBITEURS			3 980	*0,17*	(3 980)	*-100,00*
TVA DEDUCTIBLE	664	*0,03*	521	*0,02*	142	*27,26*
TVA SUR DEPENSES RUE ANTIBES	34 015	*1,44*	32 889	*1,40*	1 126	*3,42*
CREDIT TVA A REPORTER	5 845	*0,25*	9 168	*0,39*	(3 323)	*-36,25*
TVA SUR FNP	101 630	*4,31*	102 218	*4,34*	(588)	*-0,58*
INDTE IMMOBILISATION ANTIBES	1 400 300	*59,34*	1 400 300	*59,40*		
Disponibilités	**3 341**	*0,14*	**342**	*0,01*	**3 000**	*878,21*
BNP	3 341	*0,14*	342	*0,01*	3 000	*878,21*
TOTAL DU BILAN ACTIF	**2 359 606**	*100,00*	**2 357 586**	*100,00*	**2 021**	*0,09*

Détail du Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 12 mois		01/01/2018 31/12/2018 12 mois		Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	**(92 750)**	*-3,93*	**(49 936)**	*-2,12*	**(42 814)**	*-85,74*
Capital Social ou individuel	**9 000**	*0,38*	**9 000**	*0,38*		
CAPITAL	9 000	*0,38*	9 000	*0,38*		
Report à nouveau	**(58 936)**	*-2,50*	**(49 368)**	*-2,09*	**(9 568)**	*-19,38*
REPORT A NOUVEAU	(58 936)	*-2,50*	(49 368)	*-2,09*	(9 568)	*-19,38*
Résultat de l'exercice	**(42 814)**	*-1,81*	**(9 568)**	*-0,41*	**(33 246)**	*-347,47*
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	**2 452 356**	*103,93*	**2 407 521**	*102,12*	**44 835**	*1,86*
Emprunts et dettes financières divers	**1 118 180**	*47,39*	**921 653**	*39,09*	**196 528**	*21,32*
BFP	561 664	*23,80*	365 136	*15,49*	196 528	*53,82*
JM AARON	141 000	*5,98*	141 000	*5,98*		
S COENCA	50 246	*2,13*	50 246	*2,13*		
D COENCA	49 827	*2,11*	49 827	*2,11*		
J COENCA	49 827	*2,11*	49 827	*2,11*		
JC FINVEST	137 900	*5,84*	137 900	*5,85*		
MARHAM SA	127 716	*5,41*	127 716	*5,42*		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	**1 323 606**	*56,09*	**1 485 869**	*63,03*	**(162 263)**	*-10,92*
COLLECTIF FOURNISSEURS CREDITEURS	23 826	*1,01*	182 561	*7,74*	(158 735)	*-86,95*
FACT.NON PARV. -FRSS	1 299 780	*55,08*	1 303 308	*55,28*	(3 528)	*-0,27*
Autres dettes	**10 570**	*0,45*			**10 570**	
HUISSIER ANGELIQUE LIEVIN	4 570	*0,19*			4 570	
CHARGES A PAYER	6 000	*0,25*			6 000	
TOTAL DU BILAN PASSIF	**2 359 606**	*100,00*	**2 357 586**	*100,00*	**2 021**	*0,09*

Détail du Compte de Résultat

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 12 mois	01/01/2018 31/12/2018 12 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue Biens				
Production vendue Services + Travaux				
Montant net du chiffre d'affaires				
Total des charges d'exploitation	**28 506**	**9 568**	**18 938**	*197,93*
Achats de marchandises	**5 644**	**49 178**	**(43 534)**	*-88,52*
DEPENSES CANNES RUE ANTIBES	5 644	49 178	(43 534)	*-88,52*
Variation de stocks de marchandises	**(5 644)**	**(49 178)**	**43 534**	*88,52*
VARIATION STOCK IMMEUBLE	(5 644)	(49 178)	43 534	*88,52*
Autres achats et charges externes	**28 506**	**9 972**	**18 534**	*185,86*
LOCATIONS	566	554	12	*2,10*
HONORAIRES	21 640	6 611	15 030	*227,36*
FRAIS ACTES	371	1 549	(1 177)	*-76,03*
DEPLACEMENTS, MISSIONS, RECEP.	5 291	463	4 828	*N/S*
SERVICES BANCAIRES ET ASSIM.	638	796	(158)	*-19,90*
Impôts, taxes et versements assimilés		**76**	**(76)**	*-100,00*
CET		76	(76)	*-100,00*
Autres charges de gestion courante		**(480)**	**480**	*100,00*
PR SOLDE		(480)	480	*100,00*
Résultat d'exploitation	**(28 506)**	**(9 568)**	**(18 938)**	*-197,93*
Total des produits financiers				
Total des charges financières				
Résultat financier				
Résultat courant avant impôts	**(28 506)**	**(9 568)**	**(18 938)**	*-197,93*
Total des produits exceptionnels				
Total des charges exceptionnelles	**14 309**		**14 309**	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	**14 309**		**14 309**	
CHARGES EXCEPT./OPE.GESTION	14 309		14 309	
Résultat exceptionnel	**(14 309)**		**(14 309)**	
Résultat de l'exercice	**(42 814)**	**(9 568)**	**(33 246)**	*-347,47*

Soldes Intermédiaires de Gestion

Etat exprimé en **euros**	01/01/2019 31/12/2019 — 12 mois	01/01/2018 31/12/2018 — 12 mois	Ecarts	%
CHIFFRE D'AFFAIRES				
Ventes de marchandises				
- Achats de marchandises	5 644	49 178	(43 534)	*-88,52*
- Variation stocks de marchandises	(5 644)	(49 178)	43 534	*-88,52*
MARGE COMMERCIALE				
Production vendue : Biens				
+ Production vendue : Travaux				
+ Production vendue : Services				
+ Variation production stockée				
+ Production immobilisée				
PRODUCTION DE L'EXERCICE				
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE				
- Achats stockés approvisionnement				
- Variation des stocks et approvisionnement				
- Achats de sous-traitance				
- Achats non stockés				
- Autres charges externes	28 506	9 972	18 534	*185,86*
VALEUR AJOUTEE PRODUITE	**(28 506)**	**(9 972)**	**(18 534)**	*-185,8*
+ Subventions d'exploitation				
- Impôts, taxes sur rémunérations				
- Autres impôts et taxes		76	(76)	*-100,0*
- Salaires et traitements				
- Charges sociales				
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	**(28 506)**	**(10 048)**	**(18 458)**	*-183,7*
+ Reprises sur amortissements et provisions				
+ Autres produits d'exploitation				
+ Transfert de charges d'exploitation				
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions				
- Autres charges de gestion courante		(480)	480	*-100,0*
RESULTAT EXPLOITATION	**(28 506)**	**(9 568)**	**(18 938)**	*-197,9*
+ Quote-part sur opérations en commun				
+ Produits financiers				
- Quote-part sur opérations en commun				
- Charges financières				
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(28 506)**	**(9 568)**	**(18 938)**	*-197,9*
Produits exceptionnels				
- Charges exceptionnelles	14 309		14 309	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(14 309)**		**(14 309)**	
- Participation des salariés				
- Impôts sur les bénéfices				
RESULTAT DE L'EXERCICE	**(42 814)**	**(9 568)**	**(33 246)**	*-347,4*

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 359 606** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0 euros et un total **charges** de **42 814** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-42 814** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et suivants, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation compte tenu du soutien du principal associé,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Toutes les dépenses afférentes à ce projet immobilier sont comptabilisées en stock, avant leur éventuelle affectation ultérieure en immobilisation, car elle concerne un bien immobilier dont la destination (destiné à être vendu ou donné en location) est incertaine à ce jour.

Le cout d'entrée en stock du bien immobilier est évalué comme suit :

- cout d'acquisition du bien,
- frais d'acquisition,
- honoraires,
- commissions sur achats,
- frais d'acte et droits de mutation,
- charges de remise en état du bien,
- frais de démolition,
- indemnités d'éviction.

Les frais financiers ne sont pas stockés.

Les stocks sont dépréciés lorsque le cout d'entrée du bien est supérieur à sa valeur actuelle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels						
Instal., agencement, aménagement divers						
Matériel de transport						
Matériel de bureau, mobilier						
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL						

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles / corporelles / des titres mis en équivalence / titres de participation / autres immo. financières }				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation / - financières / - exceptionnelles }				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	142 153	142 153	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 400 300	1 400 300	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**1 542 453**	**1 542 453**	

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 323 606	1 323 606		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 118 180	1 118 180		
	Autres dettes	10 570	10 570		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 452 356**	**2 452 356**		

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques) 290 900

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**

	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	900,00	10,0000	9 000,00
	Emises pendant l'exercice		0,0000	
	Remboursées pendant l'exercice		0,0000	
	Du capital social fin d'exercice	**900,00**	**10,0000**	**9 000,00**

ANNEXE - Elément supplémentaire

Engagement hors bilan

Etat exprimé en **euros**

Engagement sur l'acquisition d'un bien immobilier situé à Cannes pour une valeur de 14 000K€ (compromis de vente du 17 mai 2016 non dénoncé par le vendeur)

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

La société bénéficie d'une promesse d'acquisition concernant un bien immobilier sis au 15 rue d'Antibes à CANNES pour lequel une demande de permis de construire pour changement d'affectation du bien à usage commercial et rénovation partielle a été déposée, obtenu et purgé et constituait une des principales conditions suspensives de l'acquisition.

D'un commun accord avec le vendeur, un protocole d'accord a été signé pour proroger la date de validité du compromis de vente.

Une procédure judiciaire a par la suite été initiée par ABCFP au terme de laquelle la société a assigné le vendeur de l'immeuble :

- en vue d'obtenir l'annulation de la promesse de vente et la restitution des indemnités d'immobilisation versées suite à la découverte d'amiante dans l'ensemble immobilier,

- de l'absence d'enregistrement du protocole d'accord dans les 10 jours de sa signature entraînant sa nullité.

La direction, appuyée par ses conseils, est confiante quant à l'évolution de ce litige. Par ailleurs, la société dispose d'un permis de construire de 1154 m2 purgé de tout recours et valable jusqu'en 2021. Ce permis de construire présente une opportunité pour la société compte tenu de la modification récente du PLU qui ne permet dorénavant plus la construction d'une telle surface.

De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le stock (814k€) et les indemnités d'immobilisation.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**1 305 780**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 299 780**
FACT.NON PARV. -FRSS	*1 299 780*	
Autres dettes		**6 000**
CHARGES A PAYER	*6 000*	

Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en **euros**

COVID-19

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, le 24 avril 2020, que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement.

SAS ABCFP
SAS au capital de 9.000 €

Siège Social :
80 Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 17 AOUT 2020

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX SEPT AOUT A TREIZE HEURES, au siège social

Les actionnaires de la SAS ABCFP, Société par Actions Simplifiée au capital de 9.000 €, divisé en 900 actions de 10 € chacune, dont le siège social est à PARIS (16ème arrondissement), 80 Avenue Kléber, se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Ont été annexés à cette feuille de présence les formulaires uniques de vote par correspondance ou par procuration.

La société APLITEC, Commissaire aux Comptes, dûment convoqué est absent et excusé.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre BIBAS en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus des trois quarts des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des courriers de convocation envoyés aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- l'inventaire et les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2019,
- le rapport du Président,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

- la liste des actionnaires arrêtée au 16ème jour avant la réunion de l'assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social, quinze jours avant cette assemblée ;

- les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires au même lieu depuis la convocation de l'assemblée, à savoir :
 - projet des résolutions présenté par le Président,
 - l'inventaire et les comptes (bilan, compte de résultat) arrêtés au 31 décembre 2019,
 - rapport du Président,
 - le rapport général du Commissaire aux Comptes ainsi que son rapport sur les conventions réglementées,

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration et de cette énumération.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Au titre des résolution ordinaires

1 Lecture du rapport du Président sur la marche de la société au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et présentation des comptes de cet exercice,

2 Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes et du rapport spécial sur les conventions règlementées,

3 Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus au Président,

4 Affectation du résultat de l'exercice,

5 Décision de proposer lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure qui devra se tenir au plus tard avant le 31 décembre 2020 une augmentation de capital de 100.000 euros en numéraire par émission au pair de 10.000 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune par compensation avec des créances certaines liquides et exigibles

6 Démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président,

7 Nomination du nouveau Président

Au titre des résolutions extraordinaires

8 Transfert du siège social de la société,

9 Modifications des statuts

Il est ensuite donné lecture à l'assemblée du rapport de gestion établi par le Président, du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Au titre des résolution ordinaires

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve :

- la régularité de la convocation à chaque actionnaire,

JCF

- la régularité du droit de communication à chaque actionnaire,
- la régularité de la présente réunion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Président et le rapport général du Commissaire aux comptes approuve l'inventaire et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019, à savoir le bilan et le compte de résultat, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, lesdits comptes faisant apparaître une perte de - 42.814 €.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 quitus de sa gestion au Président.

Elle prend acte du fait qu'aucune charge et dépense somptuaire de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, n'ont été engagées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate que la perte de l'exercice s'élève à - 42.814 €.

Elle approuve la proposition du Président et décide d'affecter la totalité du déficit de l'exercice au poste report à nouveau dont le montant est ainsi porté de - 58 936 € à - 101 750 € , les capitaux propres de la société étant de - 92.750 €.

L'assemblée générale prend acte du fait qu'aucun acompte sur dividende n'a d'ores et déjà été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, et constaté que le capital de la société est intégralement libéré, décide de proposer lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure qui devra se tenir au plus tard le 31 décembre 2020 une augmentation de capital en numéraire par voie de compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues par les Associés à l'encontre de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription d'un montant de cent mille euros (100.000 euros) par émission au pair de dix mille

JCF

(10.000) actions ordinaires nouvelles de la société d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune ce qui aura pour effet de porter le capital social de la société ABCFP à 109.000 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte du fait qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de cette réglementation n'a été conclue au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Alexandre BIBAS de ses fonctions de Président à effet du 17 août 2020

L'assemblée générale donne à Monsieur Alexandre BIBAS quitus de l'exécution de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau président, en remplacement de Monsieur Alexandre BIBAS, à effet immédiat et pour une durée de deux ans, Madame Sandra NICOLETTI, épouse LEROY, née le 24 août 1968 à Nice, demeurant 110 avenue de la Liberté Golfe Juan Vallauris (06)

Madame Sandra NICOLETTI, épouse LEROY accepte ces fonctions de Présidente et déclare sur l'honneur n'être frappée par aucune mesure, incapacité ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ses fonctions qui seront dès lors exercées dans les conditions prévues par les lois et règlements ainsi que par les statuts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

JCF

Au titre des résolutions extraordinaires

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société :

Ancien siège : 80 Avenue Kléber – 75116 PARIS

Nouveau siège : 13 Rue Saint Florentin – 75008 PARIS

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, suite à la résolution, qui précède de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« ***ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL***

Le siège social est fixé à :

PARIS (8ème Arrondissement) – 13 Rue Saint Florentin

Il peut être transféré en tout autre endroit du même département ou d'un département limitrophe par décision du Président et en tout autre lieu par décision collective ordinaire des actionnaires. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à **l'unanimité** des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 14H00 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du bureau.

SAS ABCFP
SAS au capital de 9.000 €

Siège Social :
80 Avenue Kléber
75116 PARIS

RCS PARIS 821 892 304

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 17 AOUT 2020

RAPPORT DU PRESIDENT

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin :

- de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice social clos au 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

- de proposer une augmentation de capital de 100.000 euros en numéraire par compensation avec les créances certaines liquides et exigibles détenues par les Associés à l'encontre de la société, augmentation qui sera réalisée lors d'une assemblée générale extraordinaire ultérieure

- de désigner le nouveau Président,

- de valider le transfert du siège social de la société et la modification corrélative des statuts.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Comme vous le savez, la société ABCFP s'est substituée par acte du 12 Septembre 2016 à la Société BFP CAPITAL dans le bénéfice d'une promesse de vente concernant un bien immobilier sis 15 Rue d'Antibes à CANNES pour lequel une demande de permis de construire a été déposée, obtenu et purgé.

Une procédure, actuellement pendante, nous oppose au vendeur au titre de la non-conformité des lieux aux conditions de la promesse. Après avoir tenté d'obtenir, sans succès, du juge de la mise en état une ordonnance d'expertise, nous avons privilégié la protection des intérêts de la société devant le TGI, mandatant un avocat local plus susceptible d'avoir l'oreille du tribunal.

Cette procédure a été initiée en vue d'obtenir :

- L'annulation de la promesse de vente et la restitution des indemnités d'immobilisation versées suite à la découverte d'amiante dans l'ensemble immobilier.
- La nullité du protocole d'accord liée à l'absence d'enregistrement dans les 10 jours de sa signature.

Appuyés par nos conseils, nous sommes confiants quant à l'évolution de ce litige. Par ailleurs, nous disposons d'un permis de construire de 1154 m2 purgé de tout recours et valable jusqu'en 2021. Ce permis de construire présente une opportunité compte tenu de la modification récente du PLU qui ne permet dorénavant plus la construction d'une telle surface.

Parèllelement à cette procédure nous avons engagé les actions suivantes :

Négociations avec le vendeur :

Nous avons tenté moult fois de nous rapprocher du vendeur afin de trouver une solution négociée tant sur le prix, que les modalités de la vente (viager, crédit vendeur, partenariat). A ce jour, aucune des solutions proposées n'a abouti. Au point même que l'avocat du vendeur nous a menacés de déposer plainte pour harcèlement.

Réalisation d'un projet :

En vue de trouver des acquéreurs ou preneurs, nous avons mandaté trois des plus importants brokers institutionnels : Savills, KnightFranck et Cushman et Wakefield. Par leur intermédiaire, plusieurs contacts ont été établis avec de potentiels preneurs. Dont l'un au moins, aurait été susceptible d'aboutir, si la situation s'était maintenue et que nous soyons assurés de pouvoir conclure.

Au cours de notre étude de marché sur le secteur, nous avons constaté que plusieurs centres commerciaux sont soit en rénovation, soit en cours de construction. De ce fait, les marques d'intérêt que nous avons pu obtenir seraient soumises à des loyers variables, ce que ne saurait permettre l'opération envisagée.

Considérant dès lors que le projet serait inadapté à l'état du marché, nous avons étudié la division du bâtiment en plusieurs lots, assurant ainsi un élargissement des possibilités de sortie :

Un lot commerce du R-1 au R+1 et 5 lots d'appartements destinés à la location saisonnière du R+2 au R+4 (2 studios, 2 T2 et un T3 avec terrasse).

Des discussions ont été engagées avec plusieurs preneurs intéressés. La crise du coronavirus a ralenti l'avancement de ces négociations, qui ne sont néanmoins pas rompues.

En outre, nous avons encore une marque d'intérêt d'un institutionnel pour l'acquisition en VEFA, dont le déclenchement serait soumis à l'engagement de preneurs pour au moins trois niveaux.

Nous avons mandaté un avocat local pour proposer au vendeur de lancer un appel d'offre, aux termes duquel il vendrait l'immeuble et notre permis de construire avec un prix de réserve qui lui convienne. Solution qui nous permettrait de réaliser une opération sinon bénéficiaire, du moins équilibrée.

DEMISSION DU PRESIDENT

En conséquence de la situation ci-avant décrite, j'ai le regret de devoir présenter ma démission de la présidence de la société. En effet, mon éloignement, mon manque de disponibilité, constituent un handicap au regard de la situation actuelle qui risque de durer. Le suivi du dossier, la procédure, nécessitent une présence que je ne suis pas en mesure d'assurer. Madame Sandra NICOLETTI, épouse Leroy, résidente à Cannes, s'est déclarée prête à assurer cette présidence, pouvant être plus réactive à la fois dans le cadre de la procédure et sur un marché tendu au regard de la conjoncture actuelle. Je ne manquerai bien sûr pas, si besoin est, de lui apporter mon assistance au titre des contacts commerciaux et des éventuelles négociations.

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Nous proposons de transférer le siège social du 80 avenue Kléber 75016 PARIS au 13 rue Saint Florentin 75008 PARIS, futur siège social de la société BFP CAPITAL.

Les statuts seront donc modifiés en ce sens.

RESOLUTION EXTRAORDINAIRE
AUGMENTATION DE CAPITAL EN NUMÉRAIRE

Il est rappelé que lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2018, il a été décidé de poursuivre l'activité de la société malgré des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, la société disposait d'un délai de deux ans expirant à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue pour régulariser la situation.

Or, le bilan de notre société arrêté au 31 décembre 2019 et soumis à votre approbation fait apparaître une perte de - 42.814 € qui fait ressortir un montant des capitaux propres de -€ 92.750 alors que le capital social de notre structure est de 9.000 €, capital social entièrement libéré

Pour tenir compte des dispositions des articles L225-48 et R225-166 du Code de commerce, je vous propose lors d'une assemblée générale ultérieure d'augmenter le capital de 100.000 euros ce qui aura pour effet de porter le capital social de la société à 109.000 € par émission au pair de dix mille (10.000) actions ordinaires nouvelles de la Société d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune.

La libération des actions nouvelles émises interviendrait en numéraire par voie de compensation avec des créances, liquides et exigibles sous réserve de la remise d'un arrêté de créance établi par le Président de la Société conformément aux dispositions de l'article R 225-134 du code de commerce.

Les actions nouvelles devront être libérées en intégralité lors de leur souscription.

Cette augmentation de capital sera réalisé lors d'une assemblée générale ultérieure.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 alinéa 1 D. 441-4 du code de commerce, les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture du dernier exercice de la société sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Article D.441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est

	Article D.441 I.-1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	-30 jours	31-60 jours	61-90 Jours	>91 jours	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées						4

Montant total des factures concernées *TTC*					23 274	23 274
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice *TTC*					68%	68%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice *TTC*						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						0
Montant total des factures exclues *(préciser : HT ou TTC)*						0
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	o Délais contractuels : N/a o Délais légaux : 30 jours					

RESULTATS - AFFECTATION

* Examen des comptes et résultats

Durant l'exercice social clos le 31 décembre 2019, l'exercice de notre société se solde par un déficit de -€ 42.814

Durant cette période, les charges d'exploitation, telles que définies sur le plan comptable, se sont élevées à € 28.506 € et le résultat d'exploitation ressort à -€-28.506 au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le résultat courant avant impôt ressort à - € 28.506

* Approbation des comptes - Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan et compte de résultat) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître une perte de - € 42.814.

Nous vous proposons d'affecter la totalité du déficit au poste report à nouveau dont le montant serait ainsi porté de - € 58 936 à -€ 101 750.

Compte-tenu de ces affectations, les capitaux propres de la société seraient de --€ - 92.750

Nous vous rappelons qu'aucun acompte sur dividende n'a d'ores et déjà été versé au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous demandons de bien vouloir prendre acte du fait qu'aucune charge ou dépense somptuaire de la nature de celles visées à l'article 39-4 du CGI, non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés, n'a été engagée au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

CONVENTIONS VISEES AUX ARTCILES L 227-10 ET SUIVANT DU CODE DE COMMERCE

Il est précisé qu'aucune convention de ce type n'a été conclue par la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

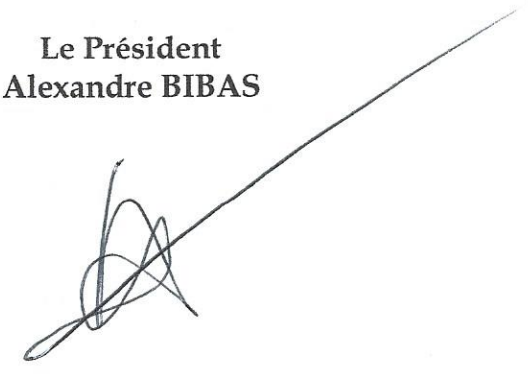
Nous vous rappelons que notre société n'a aucune activité dans ce domaine.

Le Président vous invite, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote dont vous trouverez le texte ci-après.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POST-CLÔTURE

A la date du 16 mars 2020, le gouvernement Français a édicté des dispositions strictes relatives à l'épidémie de Covid-19 en cours dans le monde. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche des affaires de l'entreprise, compte-tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.

Le Président
Alexandre BIBAS



aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

ABCFP

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

aplitec

Société d'expertise comptable
Ordre régional Paris
Société de commissariat aux comptes
Compagnie régionale Paris

ABCFP

Société par Actions Simplifiée au capital de 9 000 €
Siège social : 80 Avenue Kléber
75016 PARIS

821 892 304 RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

À l'Assemblée Générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ABCFP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les faits caractéristiques en page 18 de l'annexe des comptes annuels concernant l'exposé du litige opposant la société aux vendeurs du bien immobilier situé au 15 rue d'Antibes à Cannes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément :

- L'évaluation du stock a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans le paragraphe « stocks et en cours » de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

- Comme mentionnée dans le paragraphe « Observation », une information pertinente a été donnée dans les faits caractéristiques de l'annexe au sujet de la procédure en cours contre les vendeurs du bien immobilier situé au 15 rue d'Antibes à Cannes et l'absence de dépréciation des stocks et de l'indemnité d'immobilisation. Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de ce litige.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 24 avril 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

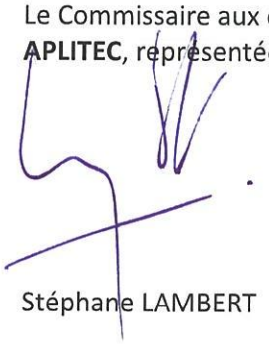
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 juillet 2020
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Stéphane LAMBERT

Bilan Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)				
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	813 812		813 812	808 168
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances	1 542 453		1 542 453	1 549 076
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	3 341		3 341	342
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	**2 359 606**		**2 359 606**	**2 357 586**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**2 359 606**		**2 359 606**	**2 357 586**

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	9 000	9 000
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(58 936)	(49 368)
	Résultat de l'exercice	**(42 814)**	**(9 568)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**(92 750)**	**(49 936)**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	1 118 180	921 653
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 323 606	1 485 869
	Dettes fiscales et sociales		
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	10 570	
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 452 356**	**2 407 521**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**2 359 606**	**2 357 586**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(42 814,32)	(9 568,00)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 452 356	2 407 521
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2019 12 mois	31/12/2018 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)				
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 644	49 178
	Variation de stock			(5 644)	(49 178)
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			28 506	9 972
	Impôts, taxes et versements assimilés				76
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges				(480)
	Total des charges d'exploitation (2)			**28 506**	**9 568**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(28 506)**	**(9 568)**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019	31/12/2018
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(28 506)**	**(9 568)**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(28 506)**	**(9 568)**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	14 309	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**14 309**	
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**(14 309)**	
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES		
	TOTAL DES PRODUITS		
	TOTAL DES CHARGES	**42 814**	**9 568**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**(42 814)**	**(9 568)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 359 606** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 0 euros et un total **charges** de **42 814** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **-42 814** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019.**
Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions des règlements ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016 et suivants, modifiant le règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au PCG et homologué par arrêté le 26 décembre 2016 (JO du 28).

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation compte tenu du soutien du principal associé,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Toutes les dépenses afférentes à ce projet immobilier sont comptabilisées en stock, avant leur éventuelle affectation ultérieure en immobilisation, car elle concerne un bien immobilier dont la destination (destiné à être vendu ou donné en location) est incertaine à ce jour.

Le cout d'entrée en stock du bien immobilier est évalué comme suit :

- cout d'acquisition du bien,
- frais d'acquisition,
- honoraires,
- commissions sur achats,
- frais d'acte et droits de mutation,
- charges de remise en état du bien,
- frais de démolition,
- indemnités d'éviction.

Les frais financiers ne sont pas stockés.

Les stocks sont dépréciés lorsque le cout d'entrée du bien est supérieur à sa valeur actuelle.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

	Etat exprimé en euros	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2019
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier						
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL						

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2019
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier				
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	TOTAL				

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL				
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation				
	Dont dotations et reprises : - financières				
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros		31/12/2019	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	142 153	142 153	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	1 400 300	1 400 300	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**1 542 453**	**1 542 453**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2019	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 323 606	1 323 606		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 118 180	1 118 180		
	Autres dettes	10 570	10 570		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 452 356**	**2 452 356**		

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	290 900

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2019	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		900,00	10,0000	9 000,00
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**900,00**	**10,0000**	**9 000,00**

ANNEXE - Elément supplémentaire

Engagement hors bilan

Etat exprimé **en euros**

Engagement sur l'acquisition d'un bien immobilier situé à Cannes pour une valeur de 14 000K€(compromis de vente du 17 mai 2016 non dénoncé par le vendeur)

Ce document contient une mention expresse (art.1727 II-2 du CGI)

Faits caractéristiques

Etat exprimé en **euros**

La société bénéficie d'une promesse d'acquisition concernant un bien immobilier sis au 15 rue d'Antibes à CANNES pour lequel une demande de permis de construire pour changement d'affectation du bien à usage commercial et rénovation partielle a été déposée, obtenu et purgé et constituait une des principales conditions suspensives de l'acquisition.

D'un commun accord avec le vendeur, un protocole d'accord a été signé pour proroger la date de validité du compromis de vente.

Une procédure judiciaire a par la suite été initiée par ABCFP au terme de laquelle la société a assigné le vendeur de l'immeuble :

- en vue d'obtenir l'annulation de la promesse de vente et la restitution des indemnités d'immobilisation versées suite à la découverte d'amiante dans l'ensemble immobilier,

- de l'absence d'enregistrement du protocole d'accord dans les 10 jours de sa signature entraînant sa nullité.

La direction, appuyée par ses conseils, est confiante quant à l'évolution de ce litige. Par ailleurs, la société dispose d'un permis de construire de 1154 m2 purgé de tout recours et valable jusqu'en 2021. Ce permis de construire présente une opportunité pour la société compte tenu de la modification récente du PLU qui ne permet dorénavant plus la construction d'une telle surface.

De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le stock (814k€) et les indemnités d'immobilisation.

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2019
Total des Charges à payer		**1 305 780**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**1 299 780**
FACT.NON PARV. -FRSS	*1 299 780*	
Autres dettes		**6 000**
CHARGES A PAYER	*6 000*	

Annexe des comptes annuels 31/12/2019

Etat exprimé en **euros**

COVID-19

1. Information au titre d'un événement post-clôture

La crise sanitaire liée au covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur.

L'entreprise a estimé à la date d'arrêté de ses comptes, le 24 avril 2020, que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette situation sur la marche des affaires de l'entreprise, compte-tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises.